



ASSOCIATION DU BAS ROUERGUE VERS COMPOSTELLE

Téléphone : 06 18 15 18 02 ou 06 95 13 11 62

Email : pelerin@verscompostelle.fr

Site internet : <https://www.verscompostelle.fr>

SUR LA VOIE CONQUES - TOULOUSE



COMPTE RENDU de la réunion avec l'intercommunalité du pays du Girou à Gragnague le 15 juillet 2026

Lieu : Locaux de l'intercommunalité du pays du Girou à Gragnague

Objet : Développement des hébergements sur le nouveau tracé du GR46 de Montastruc-la-Conseillère à Toulouse

Présents :

- **Pour l'institution :**
 - M. SEILLES (Maire de Bonrepos-Riquet).
 - M. Geoffroy BES et Mme Océane LALLIER pour la communauté de communes des coteaux du Girou.
 - M. Sylvain MASSON (Adjoint au maire) et Mme Louise MICHARD (Responsable Culture et Communication de la ville de Verfeil).
- **Pour notre Association :** François LHERM, Michèle VILLAR et Olivier GRENIER.

Après un tour de table M. BES nous fait part des dernières informations concernant le GR 46 sur le territoire des Coteaux du Girou.

Le GR 46 est actuellement et provisoirement balisé de Montastruc-la-Conseillère à Bonrepos-Riquet via Saint-Jean de Lherm.

À partir du mois d'Octobre (à valider), le chemin devrait retrouver son tracé par Gragnague, Bonrepos-Riquet, Verfeil, Lavalette et Toulouse.

Le balisage GR en blanc et rouge devrait suivre rapidement sur la portion concernée.

- **M. BES présente les labels de l'AFCC**
 - Le label « ACCUEIL » pour les hébergements
 - Le label « COMMUNE HALTE » pour les communes.
- **Échanges sur les motivations de cette boucle de Verfeil**
 - Pour des raisons de sécurité, le département, accompagné de la FFRP, a décidé de modifier le tracé initial passant par l'union. Afin de définir un nouvel itinéraire, des réunions ont été organisées avec les acteurs de la région. C'est lors d'une de ces réunions à laquelle participait M. SEILLES que ce dernier a proposé l'idée de passer par la commune de Bonrepos-Riquet où se situe le domaine et le château du même nom. La proposition a été retenue ainsi que le passage par Verfeil, commune plus importante ayant une capacité d'accueil.
 - M. BES précise que la motivation principale n'est pas touristique car les communes de ce secteur bénéficient de l'attrait de Toulouse avec de grosses exploitations agricoles. La sécurité resterait la principale motivation. Des traversées de routes départementales ayant été interdites par le conseil départemental.

Nous faisons part de nos réserves concernant la modification de ce tracé, sachant qu'une étape supplémentaire en zone péri-urbaine avec des portions non négligeables sur route bitumée va à l'encontre de la motivation sécuritaire avancée. De plus, la pénurie d'offre en hébergement risque d'être rédhibitoire pour nombre d'utilisateurs qui préféreront rejoindre Toulouse par le train ou en empruntant l'ancien itinéraire grâce à leur GPS.

Nous faisons part également de notre surprise qu'aucunes associations jacquaires de la Voie Conques-Toulouse n'aient été consultées ou averties.

- **Ne souhaitant pas entrer dans une polémique stérile, nous abordons le sujet des hébergements.**

Constat :

Le nouvel itinéraire de Montastruc-la-Conseillère à Toulouse représente 46 km contre les 24 km de l'ancien itinéraire. Soit une étape supplémentaire.

- De Montastruc à Bonrepos-Riquet : 10 km
- De Bonrepos-Riquet à Verfeil : 5 km
- De Verfeil à Toulouse Saint-Sernin : 31 km

L'offre d'hébergement actuelle ne permet pas de scinder le parcours de façon équilibrée.

Deux étapes de 23 km seraient préférables et la petite commune de Lavalette serait la candidate idéale.

À ce jour, malheureusement, la commune n'offre aucune infrastructure d'accueil.

L'utilisateur qui fera étape à Bonrepos-Riquet ou Verfeil devra prévoir une troisième étape pour rejoindre la basilique Saint-Sernin, ou parcourir 31 km au moins ou 36 km au plus. Si l'utilisateur envisage une troisième étape, encore faudra-t-il trouver une autre offre d'hébergement à mi-parcours !

Les personnes présentes prennent conscience de la nécessité d'équiper en hébergement cet itinéraire où l'habitat et les hébergements sont hors de prix pour la plupart des utilisateurs. La réservation à la nuitée n'est pas non plus une pratique habituelle dans le secteur.

Nous indiquons les prix moyens pratiqués sur le GR65.

Soit la simple nuitée entre 15 et 20 € et la demi-pension entre 40 et 50€.

Compte tenu des contraintes financières et de la faible fréquentation sur ce chemin, nous invitons les municipalités à réfléchir et investir en mettant à la disposition d'une association de randonneurs qui prendrait en charge la gestion, un local équipé (une capacité de 8 à 10 lits serait, dans un premier temps, amplement suffisante).

Nous suggérons également la possibilité d'intercéder auprès du Diocèse afin d'établir une liste de personnes proposant un accueil chrétien à l'instar de ce qui existe sur la voie du Piémont.

Il s'agit d'amorcer la pompe. Au-delà d'une certaine fréquentation, l'offre privée d'hébergement prendra le relais.

Nous remercions l'intercommunalité des Coteaux du Girou ainsi que tous les intervenants pour l'accueil et l'échange constructif.